

à noter

Dimanche 1^{er} mars :

-PRIÈRE des mamans pour les VOCATIONS après la messe

-FOI ET CULTURE à 15h : « *ce que vous faites d'internet, ce qu'internet fait de vous* »

Les **DVD du spectacle de Noël** sont en vente *pour 12 € au profit de l'École.*

TOMBOLA : l'école cherche de beaux lots (voir abbé Morille)

ROSAIRE POUR LA FRANCE ET LE ROI : Mardi 3 mars, 17h. à l'école

Judi 5 mars, 1^{er} jeudi du mois : **ADORATION DU SAINT SACREMENT** au Prieuré de 13h45 à 18h30. **Inscription nécessaire :** 2 personnes par case

CROISADE EUCHARISTIQUE : mercredi 4 mars

IMAHO : VENTE D'HABITS NEUFS à l'École du 5 au 9 mars.

*Les horaires sont précisés sur les **tracts et affiches** au fond de la chapelle*

SAINT ÉTIENNE, 8 MARS : « **CONSEIL DE FABRIQUE** » après la Messe, réunion pour l'organisation de la chapelle

CHAPELET POUR LA FRANCE : tous les **mercredis** à **ND de la Faye** à **17h.**

Pendant le mois de mars, la **Croisade Eucharistique** prie
pour les adolescents qui ne connaissent pas Dieu.



Sondage pour les Sacres 1^{er} juillet 2026

afin d'aider l'organisation d'Écône et du Prieuré. À remplir même si vous venez par vos propres moyens (répondez en ligne sur <https://tinyurl.com/SacresUnieux>)

Nom :

☐ Je prévois de venir aux Sacres :adultes enfants

☐ Je souhaite bénéficier du car organisé par le prieuré (départ la nuit du 1^{er} juillet, retour le soir)

☐ Je réserve..... places dans le car en versant 2€ par personnes (déduits du prix de la place)

Répondre avant le 9 mars, à déposer dans la quête ou au Prieuré, boîte aux lettres

Du 1^{er} au 8 mars 2026

La Fraternité se défend de toute accusation de schisme (suite)

Pie XII a déclaré à trois reprises, dans *Mystici corporis* en 1943, dans *Ad Sinarum gentem* en 1954 et dans *Ad apostolorum principis* en 1958, que le pouvoir épiscopal ordinaire de gouvernement dont jouissent les évêques, et qu'ils exercent sous l'autorité du Souverain Pontife, leur est communiqué de façon immédiate – c'est-à-dire sans l'intermédiaire de la consécration épiscopale – par le même Souverain Pontife : « *immediate sibi ab eodem Pontifice Summo impertita* ». Si ce pouvoir leur est conféré de façon immédiate par le seul acte de la volonté du Pape, on ne voit pas comment il pourrait découler du sacre.

D'autant moins que le plus grand nombre des théologiens et des canonistes nient absolument que la consécration épiscopale donne le pouvoir de juridiction.

Et la discipline de l'Église est en contradiction avec cette thèse. En effet, si le pouvoir de juridiction est conféré par la consécration, comment se fait-il qu'un Souverain Pontife élu, qui n'aurait pas encore été consacré évêque, possède de droit divin la plénitude du pouvoir de juridiction, ainsi que l'infaillibilité, dès l'instant même où il accepte son élection ? Selon la même logique, si c'est le sacre qui donne la juridiction, les évêques résidentiels nommés mais non encore consacrés, bien qu'ils soient déjà établis à la tête de leur diocèse comme vrais pasteurs, n'auraient aucun pouvoir de juridiction et aucun droit de siéger en concile, alors qu'en réalité ils ont bel et bien ces deux prérogatives avant leur consécration épiscopale. Quant aux évêques titulaires, qui ne jouissent d'aucune autorité sur aucun diocèse, ils auraient été privés durant des siècles de l'exercice d'un pouvoir de juridiction que, d'après *Lumen gentium*, ils auraient reçu en vertu de leur consécration.

Si l'on objecte que le sacre donne déjà un pouvoir de juridiction proprement dit, mais qui réclame l'intervention du Pape pour pouvoir s'exercer concrètement, nous répondons que cette distinction est factice, puisque Pie XII dit bien que c'est le pouvoir de juridiction dans son essence qui est immédiatement communiqué par le Pape, qui ne se contente donc pas de réaliser une condition requise au bon exercice de ce pouvoir. Les évêques qui seront consacrés le 1^{er} juillet prochain comme auxiliaires de la Fraternité ne s'arrogeront donc aucune juridiction contre la volonté du Pape, et ne seront nullement schismatiques.

annonces

Semaine du 28 février au 8 mars 2026	Prieuré Saint-François-Régis 31 rue Holtzer - 42240 Unieux 04 77 40 20 55 42p.unieux@fsspx.fr			Chapelle du Cœur-Immaculé-de-Marie 3 pl. Maréchal Foch 42000 Saint-Étienne 04 77 40 20 55			Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire 46 rue Marx Dormoy 42300 Roanne 04 77 40 20 55			Chapelle de la Visitation 1 place de la Plâtrière 43000 Le Puy 04 77 40 20 55		
Samedi 28 SAMEDI DES QUATRE-TEMPS Violet, 2 ^e classe	07h15	Messe lue	M				17h30	Chapelet et confessions				
	11h00	Messe lue	L				18h00	Messe lue	D	18h30	Messe lue	F
Dimanche 1^{er} mars 2^e dimanche de CARÊME Violet, 1 ^{re} classe	10h00	Chapelet et confessions		08h30	Chapelet et confessions		09h30	Chapelet et confessions		09h30	Confessions	
	10h30	Messe chantée pour les défunts et vivants de la famille LAROIS-VINCENDON-BOUCHET	M	09h00	Messe chantée pour les défunts des familles Tardy-ARNOULD	L	10h00	Messe chantée PRO POPULO	D	10h00	Messe chantée	F
	17h30	Vêpres et Salut										
	18h30	Messe lue	F									
Lundi 2 De la férie Violet, 3 ^e classe	07h15	Messe lue (Requiem)	F									
	09h15	Messe lue	M							18h00	Chapelet	
Mardi 3 (1^{er} mardi du mois) De la férie Violet, 3 ^e classe	06h30	Messe lue (<i>école</i>)	M									
	07h15	Messe lue en l'honneur de St Michel Archange pour la France	D									
	11h00	Messe lue	L							18h00	Chapelet	
Mercredi 4 De la férie Violet, 3 ^e classe <i>Mém. St Casimir et St Lucius</i>	07h15	Messe lue	M									
	11h00	Messe lue	L	17h00	Catéchisme des enfants							
				18h00	Chapelet et confessions							
Jeudi 5 (1^{er} jeudi du mois) De la férie Violet, 3 ^e classe	18h30	Messe basse	F				18h00	Chapelet				
	07h15	Messe lue pour les prêtres (<i>Foyers Adorateurs</i>)	D									
	08h45	Messe lue	L									
	11h00	Messe lue	M									
Vendredi 6 (1^{er} vendredi du mois) De la férie Violet, 3 ^e classe <i>Mém. Stes Perpétue et Félicité</i>	13h45	Exposition du St Sacrement et ADORATION jusqu'à 18h30	F							18h00	Chapelet	
	07h15	Messe lue	M	18h00	CHEMIN DE CROIX							
	11h15	Messe chantée	F	18h30	Messe lue pour la conversion des pécheurs (<i>Foyers Adorateurs</i>)	L	18h00	Chapelet et confessions		18h30	Messe lue	D
	18h30	Chemin de Croix		19h15	Cours de doctrine pour adultes		19h10	CHEMIN DE CROIX				
Samedi 7 (1^{er} samedi du mois) De la férie Violet, 3 ^e classe <i>Mém. St Thomas d'Aquin (St Patron d'Unieux)</i>							17h30	Chapelet				
	11h00	Messe lue	L	17h00	ROSAIRE médité devant le T. Saint Sacrement exposé et Confessions		18h00	Messe lue pour les Foyers Adorateurs	D			
				18h30	Messe lue	M	18h30	Méditation		18h30	Messe lue	N
Dimanche 8 mars 3^e dimanche de CARÊME Violet, 1 ^{re} classe	10h00	Chapelet et confessions		08h30	Chapelet et confessions		09h30	Chapelet et confessions		09h30	Confessions	
	10h30	Messe chantée PRO POPULO	F	09h00	Messe chantée pour les âmes du Purgatoire	L	10h00	Messe chantée	D	10h00	Messe chantée	N
	17h30	Vêpres et Salut										
	18h30	Messe lue	M									